

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 29 MARS 2010

L'an deux mil dix, le vingt-neuf du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Saire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 20 heures 30, sous la présidence de M. Willy Lamulle, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08/03/2010

Etaient présents : Willy Lamulle, Philippe Duval, Christine Dieutre, Ginette Vasse, Denis Decaux, Jean-Pierre Brennetuit, Alain Goubert, Maryse Duval, Michel Lahaye, Karine Gavelle, Antonio Navarro, Bruno Biard, Christelle Chopart, Michel Dubois.

Absent et excusé : François Durieu qui a donné pouvoir à Ginette Vasse

Secrétaire de séance : Duval Maryse

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de votants : 15

Le compte-rendu de la séance du 4 février 2010 a été approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION du 29/03/2010 - N°26

BUDGET COMMUNAL COMPTE DE GESTION DE Mme LE RECEVEUR DE NEUFCHATEL-EN-BRAY

Monsieur le Maire présente le compte de gestion de Mme le Receveur Municipal de Neufchâtel-en-Bray. Il est conforme en tous points au compte administratif 2009 tant en recettes qu'en dépenses en fonctionnement comme en investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, vote le compte de gestion 2009 de Mme le receveur.

076073
TRES. NEUFCHATEL-EN-BRAY



G E D

Etat II-2
Exercice 2009

25600 - SAINT SAIRE -

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT 2008	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2009	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2009	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2009
I - Budget principal				
Investissement	-95 580,45	0,00	-539 131,66	-634 712,11
Fonctionnement	111 582,79	95 580,45	77 548,66	93 551,00
TOTAL I	16 002,34	95 580,45	-461 583,00	-541 161,11
II - Budgets des services à caractère administratif				
TOTAL II	0,00	0,00	0,00	0,00
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial				
TOTAL III	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL I + II + III	16 002,34	95 580,45	-461 583,00	-541 161,11

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 29 MARS 2010


DÉLIBÉRATION du 29/03/2010 - N°27

AFFECTATION DES RÉSULTATS

Une erreur s'était glissée dans l'affectation des résultats de la réunion du 4 février 2010.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal unanimes, acceptent l'affectation de résultats comme dans le tableau ci-dessous. Celle-ci annule et remplace la délibération N°06 du 04/02/2010.

SAINT SAIRE					
AFFECTATION DES RESULTATS 2009					
SECTION D'INVESTISSEMENT					
	DEFICIT A REPORTER		EXCEDENT A REPORTER		
TABLEAU A14	A REPRENDRE AU BP EN D001	634 712,11 €	TABLEAU A14	A REPRENDRE AU BP EN R001	0,00 €
RESTES A REALISER DEPENSES	A FAIRE FIGURER AU BP	210 000,00 €	RESTES A REALISER RECETTES	A FAIRE FIGURER AU BP	834 020,00 €
TOTAL DES DEFICITS		844 712,11 €	TOTAL DES EXCEDENTS		834 020,00 €
	DEFICIT A COUVRIR	10692,11	TITRE 1068		
	EXCEDENT A REPORTER	FAUX			
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
	DEFICIT DE CLOTURE		EXCEDENT DE CLOTURE		
TABLEAU A14	D002		TABLEAU A14	R002	93 551,00 €
			si pas de à reprendre au BP 1068		
	A REPRENDRE AU BP APRES COUVERTURE DU DEFICIT D'INVESTISSEMENT				
			EN R 002 Si 1068		82 858,89 €

Dt avec pas chiffres


DÉLIBÉRATION du 29/03/2010 - N°28

VOTE DES 4 TAXES COMMUNALES

M. le Maire, après avis de la commission des finances qui s'est réunie le 24 mars

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 29 MARS 2010

2010, propose de reconduire intégralement les taux des quatre taxes communales comme elles avaient été définies sur l'exercice 2009 et inchangées depuis 2001.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, décide de fixer les taux des 4 taxes ainsi qu'il suit :

- Taxe d'habitation : 7.28 %
- Taxe foncier bâti : 10.77 %
- Taxe foncier non bâti : 26.34 %
- Taux relais taxe professionnelle : 6.87 %

Le produit attendu de ces 4 taxes se monte à 77 637 € + 8 334 € de compensations soit 85 971 € contre 82 190 € en 2009.



DÉLIBÉRATION du 29/03/2010 - N°29

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010

M. le Maire fait lecture des propositions du budget 2010 proposées à la commission des finances qui les a acceptées.

Il passe en revue tous les articles des deux sections en dépenses et en recettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, vote le budget primitif 2010 ainsi qu'il suit :

Sections	Fonctionnement	Investissement
Recettes	400 000 €	2 225 000 €
Dépenses	400 000 €	2 225 000 €

Le budget total est équilibré en dépenses et en recettes à la somme de 2 625 000 €.



DÉLIBÉRATION du 29/03/2010 - N°30

VOTE DU BUDGET ANNEXE 2010 DU COMPLEXE COMMERCIO-TOURISTIQUE

M. le Maire fait lecture des propositions du budget 2010 proposées à la commission des finances qui les a acceptées.

Il passe en revue tous les articles des deux sections en dépenses et en recettes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, vote le budget annexe 2010, assujetti à la TVA par délibération N°7 du 4 février 2010, ainsi qu'il suit :

Sections	Fonctionnement	Investissement
Recettes HT	4 000 €	575 000 €
Dépenses HT	4 000 €	575 000 €

Le budget total est équilibré en dépenses et en recettes à la somme de 579 000 € HT.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 29 MARS 2010

EGLISE

• Souscription :

- Monsieur le Maire fait un point sur la souscription ; à ce jour la somme de 4755 € a été récupérée soit 70% du montant à atteindre. La municipalité adresse ses remerciements aux nouveaux donateurs :
 - Jean Héraud Neufchâtel en Bray
 - Dominique Claeys Neufchâtel en Bray
 - Christian Desquinemare St Saire
 - Eric Seuillerot Neufchâtel en Bray
 - Lions Club Forges-Neufchâtel

- Planning des travaux : Monsieur le Maire communique le planning des travaux actualisé au 18 février 2010 et félicite les entreprises pour la rigueur dans les délais. La fin des travaux est donc prévue pour décembre 2010. Le conseil municipal s'est rendu sur place avant la réunion de conseil municipal.

Maître d'ouvrage **COMMUNE DE SAINT-SAIRE (76270)**
Opération **Restauration de l'église ISMH**

PLANNING DES TRAVAUX

(actualisé au 18 février 2010)

10 mars 2009 visite SPS

Lots	Mois	ANNEE 2009												ANNEE 2010											
		mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	janv	févr	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc		
1	TERH Gros œuvre	Ph 1		Ph 2	Ph 2			façades	VRD				intempérie		Ph 3		EP drain								
1 Bis	TERH Plâtre								clocher TS				intempérie												
2	TERH Charpente					toiture								corniche											
3	GALLIS Couverture	Ph 1			Ph 2				clocher TS				intempérie		Ph 3										
4	BENARD Menuis. Ebén.												démontage	atelier				lambris				remontage mobilier			
5	SEPT Trait. Bois																								
6	AMB Electricité													int		ext							appareillage		
7a	FORFAIT Vitreaux		démontage		protections				remontage																
8	ROUET Peinture																								
9	BLONDEL Ferronnerie														garde-corps crypte								pose		
4b	GIOARDANI Lambris classé																								
7b	JAILLETTE Vitreaux crypte																								
10	JAILLETTE Rest. Toile																								

• Travaux église :

- Suite à la consultation faite le jour du vote, les travaux de rejointoiement de la sacristie ont donc été commandés.

DEMANDE DE SUBVENTION auprès du DÉPARTEMENT
« EGLISE »

Le conseil municipal, unanime, autorise Monsieur le Maire à procéder à la demande de subvention aussi élevée que possible auprès du Département de la Seine-Maritime pour aider la commune à financer les travaux de rejointoiement de la sacristie de l'église pour un montant HT de 8251.42 € (honoraires d'architecte inclus).



DÉLIBÉRATION du 29/03/2010 - N°32

DEMANDE DE SUBVENTION auprès de la DRAC
Pour « travaux de rejointoiement de la sacristie de l'église »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, autorise Monsieur le Maire à procéder à la demande de subvention aussi élevée que possible auprès de la DRAC pour aider la commune à financer les travaux de rejointoiement de la sacristie de l'église pour un montant HT de 8251.42 € (honoraires d'architecte inclus).



LA SALLE DE SPECTACLES ET DE LOISIRS

Monsieur le Maire fait un point d'avancement du dossier :

- Démarrage des travaux : mardi 6 avril 2010



DÉLIBÉRATION du 29/03/2010 - N°33

DON DE SAINT-SAIRE LOISIRS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, accepte le don de Saint-Saire Loisirs pour la somme de 1700€.



DÉLIBÉRATION du 29/03/2010 - N°34

VENTE DE MATÉRIEL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, décide de mettre en vente le lave-vaisselle au prix minimum de 500 € et le piano gaz au prix minimum de 1000 €, et

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 29 MARS 2010

autorisent Monsieur le Maire à effectuer ces ventes et toutes les modifications budgétaires nécessaires.

Monsieur le Maire rappelle que les autres biens vendus par Saint-Saire-Loisirs ne concernaient que la structure de la salle des fêtes destinée à la démolition. Aucun bien individuel (tables, chaises...) inscrit à l'inventaire n'a été vendu. L'ensemble est actuellement stocké pour une utilisation future.



DÉLIBÉRATION du 29/03/2010 - N°35

ÉQUIPEMENT DE LA CUISINE DE LA SALLE DE SPECTACLES ET DE LOISIRS

Monsieur le Maire propose l'aménagement de la cuisine de la salle de spectacles et de loisirs. Il présente le plan établi par la Société Elie Lemaire pour un coût de 15 142.20 € (60 000 € avaient été prévus au budget).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, accepte l'équipement de la cuisine de la salle de spectacles et de loisirs par la Société Elie Lemaire pour un montant de 15 142.20€ HT.



DÉLIBÉRATION du 29/03/2010 - N°36

SALLE DES FETES : DIVERS

Le conseil municipal remercie Monsieur Pascal Lamulle pour le prêt du hangar permettant de stocker l'ensemble du mobilier de l'ancienne salle et de se réunir ponctuellement si besoin. Pour cela, il est décidé de faire l'acquisition de toilettes autonomes (500 €) qui seront à la fin de la mise à disposition du bâtiment repris par la commune, de poser un dalami (840 €) au sol (après une année d'existence ce dernier sera usé et donc n'engendrera aucune plus-value pour le hangar) et de louer un chauffage.

Dans ces conditions, le bâtiment mis à disposition ne subira aucune amélioration engendrant une plus-value.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime valide ces achats.



DÉLIBÉRATION du 29/03/2010 - N°37

MISE A DISPOSITION LOCAL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime (Monsieur le Maire, frère de Monsieur Lamulle Pascal, ne prend pas part au vote), décide de verser une compensation

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 29 MARS 2010

financière de 75€/mois (révisable) à Monsieur Pascal Lamulle pour la mise à disposition d'un bâtiment de stockage qui sera réglée sur présentation d'une facture durant les travaux de construction de la nouvelle salle de spectacles et de loisirs.

PARTICIPATION DES ASSOCIATIONS

Il est décidé à l'unanimité de mettre gracieusement à disposition des associations communales le bâtiment de stockage loué par la commune durant les travaux de construction de la nouvelle salle de spectacles et de loisirs.

LA GARE

Monsieur le Maire informe le conseil que :

- Permis de construire : a été accordé le 8 mars 2010
- Démarrage des travaux prévu le 3 mai 2010
- Ouverture probable sauf imprévu : 1^{er} décembre 2010
- Gérance de la gare : des contacts sont en cours, aucune décision n'est prise.
- Nom du magasin : les élus sont invités à réfléchir pour la prochaine séance du nom qui pourrait être donné à ce commerce.

DÉLIBÉRATION du 29/03/2010 - N°38

LOYER DU COMMERCE DE LA GARE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de fixer le montant du loyer du complexe commercio-touristique à 500€ H.T par mois à compter de la mise en service du local et pour l'année 2011. Monsieur le Maire est autorisé à signer le bail et tous documents en lien avec cette location.

Contre : 2 (Michel Lahaye - Denis Decaux) - Abstentions : 2 (Michel Dubois et Bruno Biard) - Pour : 11

DÉLIBÉRATION du 29/03/2010 - N°39

**DEMANDE DE SUBVENTION auprès de l'Etat au titre du FISAC
Dans le cadre de la création d'un commerce**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 29 MARS 2010

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, autorise Monsieur le Maire à procéder à la demande de subvention aussi élevée que possible auprès de l'Etat au titre du FISAC pour la création d'un commerce multiservices - brasserie dans l'ancienne gare pour aider la commune à financer cette opération d'un montant de 403 426.40 € H.T



DÉLIBÉRATION du 29/03/2010 - N°40

DEMANDE DE SUBVENTION auprès du Département Pour la création d'un meublé du tourisme

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, autorise Monsieur le Maire à procéder à la demande de subvention aussi élevée que possible auprès du Département de la Seine-Maritime pour la création d'un meublé du tourisme dans l'ancienne gare pour aider la commune à financer cette opération d'un montant de 76 574.76 €.



DÉLIBÉRATION du 29/03/2010 - N°41

DEMANDE DE SUBVENTION auprès du Département Pour l'aide aux bâtiments commerciaux sous maîtrise d'ouvrage publique

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, autorise Monsieur le Maire à procéder à la demande de subvention aussi élevée que possible auprès du Département de la Seine-Maritime pour la création d'un commerce multiservices-brasserie dans l'ancienne gare pour aider la commune à financer cette opération d'un montant de 320 169.84 € HT.



DÉLIBÉRATION du 29/03/2010 - N°42

DEMANDE DE SUBVENTION auprès du Département pour l'aménagement aux abords de la Gare

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, autorise Monsieur le Maire à procéder à la demande de subvention aussi élevée que possible auprès du Département de la Seine-Maritime pour l'aménagement aux abords de l'ancienne Gare (commerce multiservices,...) pour aider la commune à financer cette opération d'un montant de 126 430.40 € H.T.



DÉLIBÉRATION du 29/03/2010 - N°43

DEMANDE DE SUBVENTION auprès du Département pour la création d'une aire de camping-car

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, autorise Monsieur le Maire à procéder à la demande de subvention aussi élevée que possible auprès du Département de la Seine-Maritime pour l'aménagement d'une aire de camping-car pour aider la commune à financer cette opération d'un montant de 36 190.14 €



DÉLIBÉRATION du 29/03/2010 - N°44

MISE EN SÉCURITÉ DE LA MAIRIE-ÉCOLE

Après présentation des 4 offres reçues suite à la consultation publique et analyse, Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, décide de retenir la Société Sécuritas (sous réserve de l'homologation avec les assurances) pour la mise en sécurité de la mairie et de l'école pour un coût d'acquisition de 2728 € et un contrat annuel de 600 €.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous documents en lien avec cet achat.



DÉLIBÉRATION du 29/03/2010 - N°45

SITE INTERNET

Après présentation des offres reçues suite à la consultation publique et analyse, Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, choisit l'entreprise Edipop pour la création d'un site internet pour un montant de 500 € par an (contrat renouvelable à chaque élection municipale).

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous documents en lien avec cet achat.



DÉLIBÉRATION du 29/03/2010 - N°46

Marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification de la traverse et des espaces publics de Saint-Saire

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de sélection des candidatures et propose de confier le marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification de la traverse et des espaces publics de Saint-Saire à Monsieur Samuel Craquelin de Lillebonne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, retient Monsieur Samuel Craquelin de Lillebonne pour la maîtrise d'œuvre pour la requalification de la traverse et des

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 29 MARS 2010

espaces publics de Saint-Saire. Monsieur le Maire est autorisé à signer tous documents en lien avec cette opération.

DÉLIBÉRATION du 29/03/2010 - N°47

Appel d'offres - travaux de voirie 2010

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation publique (procédure adaptée) pour les travaux de voirie 2010 inscrits au budget 2010.

DÉLIBÉRATION du 29/03/2010 - N°48

SUBVENTION HABITAT - PASS FONCIER

La loi portant engagement national pour le logement en date du 13 juillet 2006 a institué un prêt à taux zéro majoré pour les primo accédants dont les ressources ne dépassent pas un plafond, qui acquièrent un logement neuf et sous réserve de l'intervention d'une ou de plusieurs collectivités locales. Cette majoration dont deux décrets et un arrêté du 23 décembre 2006 détaillent les conditions d'obtention concerne les offres de prêts émises entre le 1^{er} janvier 2007 et le 31 décembre 2010.

Cette même réglementation a inséré dans l'ordonnancement juridique un autre mécanisme d'aide à l'acquisition à savoir le Pass Foncier. Le dénominateur commun pour ces deux aides est la nécessité d'obtenir une aide d'une collectivité locale afin de pouvoir les générer.

Le conseil municipal unanime après exposé de Monsieur le Maire et délibération, décide :

- d'adopter le principe d'octroi de deux subventions de 3000 € pour les personnes répondant aux conditions légales permettant de bénéficier de la majoration du Prêt à taux zéro et du Pass Foncier.
- Que le bénéfice de ces subventions soit réservé aux ménages faisant construire un logement sur la parcelle N° 177 section AN et sur la parcelle AEN°45 (lot N°2)
- Que pour faciliter la démarche des accédants, la réception et l'instruction de la demande de subvention soit assurée par un organisme collecteur en liaison avec les services de la commune, étant précisé que la décision d'attribution de la subvention sera prise par la commune
- De verser cette subvention pour le compte du ménage au constructeur en déduction du prix

DÉLIBÉRATION du 29/03/2010 - N°49

DEMANDE DE SUBVENTION auprès du Département pour « le développement des voies douces - Soutien au Développement des services- sur le tracé de l'Avenue Verte »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, autorise Monsieur le Maire à procéder à la demande de subvention aussi élevée que possible auprès du Département de la Seine-Maritime pour « le Développement des voies douces Soutien au Développement des Services sur le tracé de l'Avenue Verte » pour aider la commune à financer cette opération d'un montant de 12 781.54 € H.T

DÉLIBÉRATION du 29/03/2010 - N°50

DONS

Après en avoir délibéré le conseil municipal, unanime, accepte les dons suivants :

- 3000 € de Melle Ferry Lucie et M. Mauconduit Mathieu
- 3000 € de Melle Elie Magali et M. Laforest Benoît

DÉLIBÉRATION du 29/03/2010 - N°51

DEMANDE DE SUBVENTION au titre de LEADER pour « le développement des voies douces - Soutien au Développement des services- sur le tracé de l'Avenue Verte »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, autorise Monsieur le Maire à procéder à la demande de subvention aussi élevée que possible au titre de LEADER pour « le Développement des voies douces Soutien au Développement des Services sur le tracé de l'Avenue Verte » pour aider la commune à financer cette opération d'un montant de 20770.54 € H.T. Le conseil municipal approuve l'opération, le plan de financement et sollicite une aide européenne LEADER

COMPTE-RENDU DE COMMISSIONS ET SYNDICATS

Monsieur le Maire présente les comptes-rendus de commissions et syndicats :

- Bassin Versant de la Béthune : 21 janvier 2010
- Syndicat d'eau : 24 novembre 2010
- SIVOS de la Béthune : 1^{er} février 2010
- Conseil d'école : 20 février 2009

Aucune remarque n'est apportée.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Banquet des anciens** : Monsieur le Maire informe l'assemblée que le CCAS a décidé de ne pas organiser de banquet en 2010 compte tenu des travaux de la salle de spectacles et de loisirs. En 2011, deux banquets seront organisés : le premier le lendemain de l'inauguration et le second en octobre 2011
- **Site internet** : Monsieur le Maire remercie Julie Chopart pour avoir réalisé dans le cadre de ses études un site internet sur le village
- **Directeur d'école** : Monsieur le Maire informe les élus que Mme Sylvie Thiéry, directrice d'école a été nommée dans le Sud au 1^{er} mars 2010 et est remplacée par Monsieur Benoît Mélé
- **Congés du personnel** :
 - Jean-Luc Simon
 - 6 au 9 avril : 4 jours
 - 10 au 12 mai : 3 jours
 - 2 au 20 août : 15 jours
 - 27 au 31 décembre : 5 jours
 - Muriel Langlois
 - 7 au 9 avril
 - 9 au 28 août
 - 12 novembre
 - 23 au 31 décembre
 - Marie-Annick Nouvel :
 - 10 au 15 mai
 - 2 au 18 août
- **Résultats des mesures de comptages et de vitesses rue du moulin** : les élus prennent connaissance des résultats où il est remarqué que les vitesses pratiquées sont globalement inférieures à la vitesse maximale autorisée (26 à 30 km/h en moyenne pour 50km/h autorisés) ; Seuls 2.5% des véhicules légers sont en excès de vitesse.
- **Relevé EDF réalisé par ERDF** :

Suite à la réduction de l'éclairage public (7h au lieu de 6h30 et 22h au lieu de 22h45), les relevés de consommation (juillet 2008 à juillet 2009) montrent une baisse de 19.5% en moyenne soit une économie de 600 € pour 75 minutes

Si nous réduisons à 21h30 cela ferait une économie de 250 €. Il est décidé de maintenir l'éclairage public aux horaires actuels (début : 7h et fin à 22h)
- **Centre de loisirs** : un candidat s'est présenté pour le poste de direction, il est demandé avis de la DRDJS.
- **Courriers** présentés aux élus :
 - Faire part de mariage de Scarlett Havard
 - Carte de remerciement suite au deuil de M. Laforest
- **Ramassage des encombrants métalliques** : lundi 10 mai 2010
- **Dates à retenir** :
 - Lundi 19 avril à 20h : commission « cadre de vie - environnement »
 - Vendredi 7 mai à 19h30 : AG du Comité des Fêtes
 - Lundi 10 mai à 20h : commission des travaux
 - Lundi 17 mai à 20h30 : conseil municipal
- **Divers** :
 - Un arbre est tombé dans le bosquet communal, le conseil municipal propose de le donner à l'employé communal qui le fera hors temps de travail

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 29 MARS 2010

- Câbles France Télécom dans les branches : Monsieur le Maire va relancer France Télécom
- Voitures en stationnement permanent : deux véhicules sont immobilisées depuis quelques semaines (une Route de Sommary et l'autre Place des Loisirs), Monsieur le Maire a déjà fait un courrier sans réponse aux propriétaires. La gendarmerie va être recontactée pour un enlèvement réglementaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.